

du droit de discuter de n'importe quel crédit dont certains postes figurent dans le bill?

**L'hon. M. Pennell:** Je donne volontiers cette assurance, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour le 1<sup>er</sup> fois.)

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la 2<sup>e</sup> fois?

**Des voix:** Avec l'assentiment de la Chambre, maintenant.

**L'hon. M. Pennell,** au nom de l'honorable M. Benson, propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Tardif.)

Sur l'article 2—\$1,118,202,797.17 *accordés pour 1968-1969.*

**L'hon. M. Lambert:** J'aimerais poser une question au solliciteur général. Devons-nous attacher une importance spéciale au fait qu'on demande des crédits provisoires pour un troisième mois pour le Directeur général des élections et les deux postes législatifs concernant la Chambre des communes et l'autre endroit?

**L'hon. M. Pennell:** Le crédit relatif au bureau du Directeur général des élections prévoit le paiement des traitements et des frais du bureau. Le supplément vise à payer l'achat des rayonnages nécessaires par suite du déménagement du bureau, et qui doivent être installés au début d'avril. J'ai oublié les deux autres crédits mentionnés par le député.

**L'hon. M. Lambert:** Les crédits 5 et 20 relatifs à cette Chambre et à l'autre endroit.

**L'hon. M. Pennell:** En ce qui concerne le crédit 5, le supplément est demandé parce que les dépenses dépassent un douzième par mois lorsque le Sénat siège. L'année sessionnelle est ordinairement de huit mois; c'est ce qui explique ce supplément. Quant au crédit relatif aux Communes, le supplément vise à payer les dépenses de la Chambre pendant la session. Elles dépassent un douzième par mois pendant que la Chambre siège étant donné que le montant du crédit est calculé sur une année sessionnelle d'environ neuf mois.

● (5.10 p.m.)

**M. Knowles:** Une seule question au ministre de l'Industrie. Fera-t-il part au cabinet, à sa prochaine séance, des instances présentées aujourd'hui à propos des pensions des fonctionnaires retraités?

[M. Knowles.]

**L'hon. M. Drury:** Avec plaisir, monsieur le président.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.

Les annexes A, B et C sont adoptées.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je propose qu'on suspende la séance maintenant pour la reprendre à l'invitation de la présidence.

**M. Schreyer:** J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur, je veux demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre ce qui en est de la promesse ou de l'intention du gouvernement de nous saisir de la mesure tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Sauf erreur, les leaders des partis, après consultations, ont accepté que la mesure soit présentée aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Je doute que le rappel au Règlement soit bien fondé, mais je pourrais permettre au ministre de répondre à cette question.

**L'hon. M. Pennell:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement avait hâte de faire examiner cette mesure. Toutefois, vu l'accord intervenu hier soir, nous avons hésité de faire des propositions sans le consentement unanime de la Chambre. Je crois savoir qu'il y a eu des négociations mais qu'elles ont été vaines et voilà où nous en sommes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais bien inviter les députés à la salle 16 pour une discussion sur le leadership libre de toute tendance partisane, avant que la Chambre reprenne la séance au son du timbre. Je quitte maintenant le fauteuil.

(La motion est adoptée.)

#### INTERRUPTION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 5h.15 p.m.)

#### Reprise de la séance

La séance est reprise à six heures trente.

#### MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un mes-